



Comité d'Établissement

Echos de la Réunion CE du 28/01/11

Tableau du plan de charge fourni par la direction.

SECTEURS	Fév.11					Mars	avril	Observations
	S05	S06	S07	S08	Moyen			
St Hélène	11	11	11	11	11	11	11	2 512 - 1 514 - 25G séchage prémix
Prépa matière première	41	41	41	41	41	41	41	
CTD	6	6	6	6	6	6	6	
Préparation structures	11	11	11	11	11	11	11	
Malaxage & coulée	44	44	44	44	44	44	44	
Finition	20	20	20	20	20	20	20	
CND	10	10	10	10	10	10	10	
Laboratoires LBM	18	18	18	18	18	18	18	
Laboratoires LA	19	19	19	19	19	19	19	
C.E.P(ou SA)	48	48	48	48	48	48	48	
Total charge	228	228	228	228	228	228	228	
Détachés (hors P+SA)	3	3	3	3	3	3	3	
Indisponible	4	4	4	4	4	4	4	
Prêt	6	6	6	6	6	6	6	
Effectif inscrit SME	222	222	222	222	222	222	222	
Besoin extérieur	6	6	6	6	6	6	6	
Effectif total	228	228	228	228	228	228	228	
Ecart effectif / charge	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	

Situation économique et de l'emploi

CEP :

5 opérateurs prêtés à DPS, charges identiques pour février et mars.

Possibilité d'autres mutations en interne.

Stratégique :

Grosse charge de travail pour le stratégique (malaxage, coulée, CGP et finition).

Intérimaires :

Arrivée de 6 intérimaires dont 2 à St Hélène, 1 en finition et 3 pour MP.

RX :

Passage en équipe 3x8 de 2 opérateurs prévu semaines 5, 7 et 8 puis 13 et 14.

Il y aura un point emploi au CE de février.

Mutations BNC :

1 garde est déjà en place à STC, 1 ingénieur DRT est prévu le 1^{er} février.

Au 1^{er} avril, 3 opérateurs sont prévus au CEP, 2 à MP et 1 technicien à DPS.

Station Bio :

La mise en service de la nouvelle usine en construction devrait générer environ 15 postes d'opérateurs selon la direction en 2012.

Toujours selon la direction, 2 postes d'encadrement seraient créés.

Les premiers essais devraient démarrer en septembre 2011 et le fonctionnement nominal de la station est prévu pour début 2012.

Réorganisation du service MP :

Le chef de service a présenté la mise en place de la nouvelle organisation à MP.

Les élus CE ont posé beaucoup de questions et ont fait part à la

direction des craintes des opérateurs et de l'encadrement partagées par les élus SUD.

Beaucoup de questions sont restées sans réponses sur les modalités précises de l'organisation et de ces conséquences.

Il est à noter que cette nouvelle organisation va à l'encontre de l'obligation d'amélioration continue de l'employeur en termes de sécurité puisqu'elle génère des risques potentiels qui n'existaient pas jusqu'à présent.

De plus, les problèmes déjà posés par les CHSCT l'an dernier n'ont, à ce jour, trouvé aucune réponse et la direction était passé outre la consultation des élus sur ce sujet.

Aucunes procédures n'ayant donc été présentées qui puissent lever ces craintes, les élus suivront de très près cette réorganisation.

Pour l'anniversaire des 10 ans du bicône de l'an 2000, nous espérons mieux.

CAMARI :

Les opérateurs qui ont déjà le CAMARI passeront en 225 à l'obtention du nouveau CAMARI.

Ceux qui obtiendront le CAMARI sans l'expérience obtiendront le 205 et le 225, 3 ans après.